



## Facture d'eau impayée menace d'intrum justitia

Par **jojo95**, le **31/03/2014** à **21:21**

bonjour j'ai une dette pour une facture d'eau intrum justitia m'a envoyé une saisine du tribunal. ils me demandent de régler cette facture immédiatement à intrum justitia sous 4 jours sinon je serais convoqué par le tribunal compétent. à défaut je serais exposé à toutes les mesures que la justice met à disposition des créanciers et par voie de l'huissier de justice d'intrum justitia. que dois-je faire si je veux régler cette somme par petites mensualités ? et combien dois-je donner par mois pour une somme de 700 euros merci de me répondre bien à vous

Par **Intrum Justitia**, le **02/04/2014** à **09:27**

Bonjour, Nous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement suite à votre retard de règlement. À ce titre, nous vous avons effectivement envoyé un courrier pour la régularisation de votre facture. Si vous avez des interrogations, nous vous invitons à prendre contact, au plus vite, avec un de nos conseillers au numéro affiché sur votre courrier et muni de celui-ci. Ce dernier pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier. En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. Cordialement Le Médiateur Intrum Justitia

Par **Marion2**, le **02/04/2014** à **19:36**

Bonjour jojo, De quand date votre dette ? Y a-t-il un procès avec délivrance d'un titre

exécutoire ?  
Intrum Justitia ne cherche qu'à vous intimider, voire vous faire peur. Intrum Justitia n'est qu'une agence de recouvrement et non votre créancier. Il ne peut pas vous assigner au tribunal.  
Votre dette est très certainement prescrite.  
Ne répondez pas (ni par téléphone, ni par écrit à Intrum Justitia): Demandez à changer de numéro de téléphone si besoin est à votre opérateur, c'est gratuit.  
Lisez sur le forum les posts concernant Intrum Justitia et autres agences de recouvrements ... ils ne peuvent rien contre vous. Tout ce qu'ils vous racontent, c'est du bluff.  
Vous pouvez dormir tranquille, vous ne devez rien, pour leur courriers, direction poubelle, sans les ouvrir.  
Ne pas oublier que vous pouvez déposer une plainte contre Intrum Justitia pour harcèlement et ne vous inquiétez pas, la plainte sera bien enregistrée.  
Bon courage,

Par **veve33**, le **07/08/2014 à 13:41**

Bonjour,  
Je viens de recevoir un projet de saisine du tribunal établi par Intrum Justitia pour la société VEOLIA. Je ne conteste pas le montant, sauf que bénéficiaire de l'ASS avec 2 enfants à charge, la somme de 148 euros n'est pas évidente à régler. Après cette lettre mandat date du 18/06/2014 avec un cachet de la poste du 04/18/2014. Je n'ai reçu aucune lettre recommandée ni mise en demeure. Ce projet de saisine à-t-il une quelconque valeur ou est-ce simplement "pour faire peur".

Par **Intrum Justitia**, le **07/08/2014 à 14:23**

Bonjour,  
Nous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement délivré par la société VEOLIA suite à votre retard de règlement. A ce titre, nous vous avons effectivement envoyé un courrier pour la régularisation de votre facture.  
Si vous retrouvez des difficultés à régler le montant dû, nous vous invitons à prendre contact avec un de nos conseillers munis des informations indiquées sur le courrier. Celui-ci pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier pour une solution adaptée.  
Restant à votre disposition.  
Cordialement,

Par **pat76**, le **07/08/2014 à 15:46**

Bonjour veve33  
Inutile de répondre à Intrum Justitia qui je le présume vous a envoyé une lettre simple vous informant qu'une saisine du tribunal aurait lieu si la facture d'un montant de 148 euros n'était pas réglée.  
Une lettre simple n'a aucune valeur juridique puisque son envoi et sa réception ne pourront être prouvés.  
Par ailleurs je serai très étonné qu'une procédure en justice soit engagée pour le recouvrement d'une somme de 148 euros.  
Montant que vous pourriez régler directement à VEOLIA sans tenir compte d'Intrum Justitia.  
De quand date la facture dont le paiement vous est réclamé?  
Vous pourriez prendre contact avec une assistante sociale du CCAS de votre ville pour vous faire aider.  
Surtout ne répondez en aucune façon à Intrum Justitia qui n'a aucun pouvoir sans décision de justice, pour vous obliger à payer quoique ce soit.

Par **cathy14**, le **22/01/2018 à 12:10**

bonjour j'ai recut une lettre de intrum justicia pour une facture d eau intrum justicia m a envoye une saisine du tribunal .ils me demande de regler cette facture immediatement a intrum justicia sous 4 jours sinon je serais convoque par le tribunal competent.a defaut je serais expose a toutes les mesures que la justice met a disposition des creanciers et par voie de l huissier de justice d intrum justicia .que dois je faire si je veux regler cette somme par petite mensualites ?et combien dois je donner par mois pour une somme de 274 euros merci de me repondre bien a vous , j'ai bien appeler pour trouver une solution mais ils ne veulent rien savoir

Par **Elvis51**, le **10/06/2019 à 22:48**

Bonsoir à tous,  
Voilà bientôt 3 ans que je suis en guerre avec Suez suite à une fuite d'eau.  
Après avoir acheté une maison qui était vide depuis plusieurs années, j'ai eu la surprise de recevoir une facture d'eau de 800€ alors que nous y faisons des travaux et n'y habitons pas!  
Après plusieurs calculs de leur part complètement délirants pour me faire payer cette fuite, je leur ai prouvé par des comparatifs sur des périodes de consommation identiques qu'ils avaient tort. C'est toujours moi qui les appelle pour procéder au paiement (au bon), multiples recommandés, etc...  
Je leur ai demandé à plusieurs reprises de reprendre contact avec moi car cette histoire me fatigue mais plus de son plus d'image.  
Depuis ils ont mandaté intrum, avec qui j'ai échangé également, reprenant à chaque fois l'histoire depuis le début. Ce cabinet devait revenir vers moi.  
Pas de son non plus, et maintenant courrier stipulant une poursuite judiciaire faisant appel à un huissier.  
Ça me rend fou de voir l'incompétence de tous ces services, qui ne sont bons qu'à vous pomper de l'énergie, et votre fric par la même occasion.  
Que me conseillez-vous?  
Je pense sincèrement à prendre un avocat, juste pour le principe...  
Merci de votre aide.